

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX
A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.



INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c la ligne. Réclames... 50 c. M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3. MM. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.
Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'hiver.

Tableau 2.			Tableau 3.			Tableau 4.			Tableau 5.			
Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	
Cahors... Départ..	5h10	12h25	5h40	Monsempron-Libos. — Départ.	8h44	5h19	PARIS..... — Départ.	7h45	9h40	Monsempron-Libos. — Départ.	7h30	9h30
Mercuès.....	5 28	12 47	5 55	AGEN..... — Arrivée.	9 59	6 44	BORDEAUX..... —	10 30	10 30	Fumel.....	7 37	9 37
Parnac.....	5 43	1 7	6 7	Monsempron-Libos. — Départ.	7h49	3h 3	PÉRIGUEUX..... —	6 50	4 45	Soturac Touzac.....	7 50	9 49
Luzech.....	5 53	1 20	6 16	PÉRIGUEUX. — Arrivée.	40 58	5 46	Monsempron-Libos. — Arrivée.	8 36	5 46	Duravel.....	8 2	9 57
Castelfranc.....	6 10	1 43	6 37	BORDEAUX..... —	3 28	10 18	AGEN..... — Départ.	5h50	2h	Puy-l'Évêque.....	8 11	10 6
Puy-l'Évêque.....	6 24	2 1	6 49	RODEZ..... —	9 34	41 6	Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 15	2	Castelfranc.....	8 30	10 20
Duravel.....	6 36	2 14	6 58	AURILLAC..... —	9 42					Luzech.....	8 44	10 32
Soturac Touzac.....	6 47	2 27	7 7	VIÉRYON..... —	7 45	12 42				Parnac.....	8 55	10 41
Fumel.....	7 1	2 44	7 19	PARIS..... — Arrivée.	12 39	4 39				Mercuès.....	9 7	10 52
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 7	2 51	7 26							Cahors... — Arrivée.	9 25	11 8

Cahors, le 29 mars 1873.

Avant de se séparer pour les vacances de Pâques, l'Assemblée nationale examine en première lecture, ou vote définitivement un grand nombre de projets de loi d'un intérêt secondaire. Pendant ce défilé assez aride, quelques discussions importantes ou passionnées surviennent tout-à-coup.

Il a suffi que l'Assemblée nationale voulût voter, avant le commencement de son congé, la loi sur l'organisation municipale de Lyon, pour qu'il s'élevât un débat de la plus grande violence. L'Europe entière connaît les turpitudes et les hontes de la commune lyonnaise; mais à entendre les membres de la gauche, la question n'est pas encore suffisamment étudiée. Malgré MM. Millaud et Lepère, le projet de loi a été mis à l'ordre du jour de lundi prochain.

La séance du 27 mars a été pleine d'émotions. MM. Rouvier et Arrazat ont réclamé contre certaines mesures de rigueur, prises dans le Midi, à l'égard de quelques journaux qui déshonorent la presse par leurs attaques contre l'ordre, la religion et la société tout entière, à l'exception du rebut qu'ils traînent autour d'eux, malgré les récriminations vraiment plaisantes dans la bouche des admirateurs de la dictature de Tours et de Bordeaux, l'Assemblée nationale a adopté à une immense majorité l'ordre du jour per et simple; ce qui signifie qu'elle n'entend tenir aucun compte des plaintes de MM. Rouvier et Arrazat.

La fin de cette séance du 27 mars, a été marquée par l'un des triomphes oratoires les plus beaux de la tribune française.

Il s'agissait de la troisième et dernière lecture de la loi sur l'organisation des commissions administratives des hospices, hôpitaux civils et établissements de bienfaisance. Par suite de difficultés inattendues, la commission nommée par l'Assemblée avait cru devoir céder, au dernier moment, sur un point capital, à savoir la présence d'un ministre de la religion dans les commissions administratives. Elle n'avait pas exigé cette présence, afin de maintenir d'autres dispositions excellentes, que le projet contient dans l'intérêt des malheureux et des malades.

Quatre députés ont repris la première disposition du projet en faveur du plus ancien curé de la commune, et Mgr l'Evêque d'Orléans s'est chargé de défendre cette thèse, si rationnelle.

La gauche a voulu empêcher l'illustre évêque de parler; mais, après une agitation scandaleuse, elle a été presque vaincue elle-même par la parole de l'orateur.

Nous donnerons en entier l'admirable discours de Mgr Dupanloup. L'Assemblée a voté, par 466 voix contre 10, la mesure qu'il réclamait. La gauche, on le voit, a eu la pudeur de s'abstenir, après avoir essayé, au débat, d'étouffer la discussion.

Revue des Journaux

Pays.

Le rapport de M. Ernoul sur la reconstruction de la colonne vient d'être distribué. Nous en extrayons le passage suivant, qui le résume dans son ensemble :

« Votre commission a pensé qu'en des jours redevus paisibles il était plus simple, plus conforme aux convenances historiques, de relever la colonne telle qu'elle existait au moment où elle fut abattue. Un peuple s'honore à conserver dans leur intégrité ses monuments nationaux, et, quand ils ont été détruits ou mutilés, à respecter autant que possible, dans leur restauration, la tradition et l'histoire. Ce sentiment est étranger à la politique; il doit dominer les divisions et les discordes des partis. »

La dépense présumée a été fixée par M. le ministre des travaux publics à la somme de 250,000 fr. Nous vous proposons d'ouvrir, sur l'exercice 1873, un crédit égal.

M. Bidard avait à la vérité, proposé que « l'Assemblée ajournât la délibération du projet de loi jusqu'au jour où il serait justifié que le gouvernement n'avait pu obtenir, par les voies légales, la complète réparation du dommage causé. » Mais votre commission, tout en recommandant l'amendement proposé par notre honorable collègue à la sérieuse attention des ministres compétents, ne croit pas que l'on doive subordonner la reconstruction d'un monument national aux résultats d'une poursuite en dommages-intérêts, si fondée qu'elle puisse être.

En conséquence, elle vous propose l'adoption du projet de loi suivant :

PROJET DE LOI.

Art. 1^{er}. La colonne de la place Vendôme sera reconstruite telle qu'elle existait au moment de sa destruction.

Art. 2. Il est ouvert pour cet objet au ministère des travaux publics, sur l'exercice 1872, un crédit de 250,000 fr.

La portion dudit crédit non dépensée dans le cours de l'exercice sera reportée à l'exercice suivant par un arrêté du président de la République.

Ainsi la colonne Vendôme sera reconstruite TELLE QU'ELLE EXISTAIT AU MOMENT DE SA DESTRUCTION.

Cela est bien, mais nous demandons à la commission de vouloir bien ajouter que la statue avec la redingote grise, remplacera cette stupide toge romaine qu'un ministre des beaux-arts, aveuglé par une adulation mal comprise, avait cru devoir enrouler autour du grand homme.

Ce qui se perd en France, c'est la légende. Rétablissons-la donc, dans tout ce qu'elle a de plus pur et de plus indiscutable. A l'extrême rigueur, le César peut encore froisser des rancunes qu'un siècle de recueillement n'a pu suffire à faire disparaître; mais le Petit Caporal

n'est discuté par personne, car il échappe à la politique, et il planera dans les airs comme le vrai génie de nos victoires, comme le vrai dieu des batailles.

La reconstruction de la colonne est un fait de grande importance. Car une nation affaiblie comme l'est encore la nation française, ne saurait réparer ses malheurs qu'à la condition de se retrancher dans les souvenirs qui doivent la rendre lière et orgueilleuse.

On doit préparer l'avenir en se replongeant dans le passé, jetant un voile sur le présent lugubre et triste qui nous désole.

Et c'est en vain qu'on essaierait de faire dévier la France de cette marche guerrière qu'elle poursuit avec des alternatives de succès ou de revers, depuis Mérovée et Clovis. La France est et doit rester une nation guerrière.

Que serait donc notre pays, sans les victoires, sans la gloire, sans les armes?

Il faut que tout converge en France au rétablissement de notre ascendant militaire. Et pour cela, l'élévation du moral, le rétablissement de la vieille légende de l'honneur français, sont peut-être plus importants que la modification dans l'armement ou dans la stratégie.

Patrie.

Nous ayons dit bien souvent à M. Thiers, à ses ministres les plus dévoués, et aux républicains qu'ils avaient bien tort de compter sur les radicaux; qu'à la première occasion venue, sur le moindre incident, ces fallacieux amis les abandonneraient. Nous avons dit aussi que pour M. Thiers comme pour son cabinet les difficultés avec les radicaux commencent le jour de la libération du territoire ou le jour où l'on apprendrait que cette libération devenait certaine et prochaine.

Or, ce que nous avons prévu arrive de point en point, et c'est le pauvre M. de Rémusat qui, le premier, reçoit des révolutionnaires, après des louanges exagérées, un soufflet immérité. Le 18 mars, il déposait sur le bureau de l'Assemblée le traité d'évacuation et Dieu sait s'il était entouré, félicité, choyé. L'Académie lui portait ses respectueux hommages et dimanche, tous les maires de Paris allaient lui offrir le tribut d'une admiration que, d'après M. Thiers, il méritait mieux que M. Thiers lui-même. Le 23 mars, l'ovation continuait: l'Agence Havas annonçait que les « édiles » parisiens avaient offert à M. de Rémusat la candidature pour la prochaine élection complémentaire à Paris; cette courtoisie ajoutait même : « On pense que le comité républicain qui avait projeté de porter M. Valentin, l'ancien préfet de Lyon, se ralliera à la candidature de M. de Rémusat. » De son côté, l'officieux XIX^e Siècle ne se tenait pas de joie et de flatterie.

Après le Capitole, voici la roche tarpéienne et radicale. Après les éloges des républicains conservateurs, voici les récriminations des républicains de profession, et l'on va voir que l'Agence Havas a eu tort de prévoir que le « comité républicain se rallierait à la candidature de M. de Rémusat. » Il n'en est rien, vraiment. Tout au contraire, les journaux républicains habillent de la belle façon MM. les maires, M. le ministre, M. le président, et

ceux qui ont offert la candidature, et celui qui l'a acceptée, et celui encore qui a conseillé de l'accepter. « Mais, s'écrie-t-on, de toutes parts dans le camp républicain, c'est de la candidature officielle, cela ! Paris ne se laissera pas imposer son député, il entend le choisir lui-même. Que nous veulent MM. les maires et les adjoints ? »

Ayez le courage, lecteurs, de parcourir le Siècle, le Rappel et le Corsaire. C'est à la fois instructif et amusant.

Le Siècle d'abord est fort explicite en ce qui concerne les volontés de Paris, et semble, en même temps, assez dédaigneux des services rendus par M. de Rémusat :

« Paris n'aime pas beaucoup qu'on lui force la carte. Une candidature, née dans les conditions qu'on a décrites, patronnée par le chef de l'Etat, appuyée par les ministres, qui sont à la discrétion du chef de l'Etat, propagée par les maires, qui sont les représentants de l'Etat; tout cela prend un caractère, sinon officiel, du moins impératif et tout-à-fait de nature à froisser le sentiment public. »

Quel enseignement dans ces simples lignes ! Comme on voit bien que déjà le territoire et sa libération sont oubliés par les radicaux !

Le Rappel est bref, net, et passablement ironique.

« Voici tout ce qu'il dit :

« Les maires ont eu l'inspiration de proposer à M. de Rémusat la candidature au mandat de député à Paris, vacant par suite de la mort de M. Sauvage. »

« M. de Rémusat a demandé l'assentiment de M. Thiers, qui ne le lui a pas refusé. »

« Alors, M. de Rémusat a accepté la candidature. On ne dit pas que les maires lui aient baisé la main. »

« Les maires de Paris, nommés par le gouvernement, ont donc, à partir d'aujourd'hui, leur candidat, qui est un membre du gouvernement. »

C'est la résurrection de la candidature officielle.

Quant au Corsaire, il consacre, lui, deux articles à la démarche des maires, et il est également fort irrité. Dans son compte-rendu de la séance, ce journal dit :

« Le sujet de toutes les conversations, c'est la candidature de M. de Rémusat. »

« Ce matin, les Parisiens stupéfiés ont appris la résurrection des candidatures officielles. »

Ainsi, huit jours à peine écoulés, on oublie la libération du territoire, et tous les services rendus par M. Thiers. Déjà on se met en opposition avec lui; déjà on lui tient la dragée haute. Déjà ce gouvernement, dont on croit ne plus avoir besoin, est traité de Turc à More; et pourquoi ? Parce qu'il a pensé qu'un ministre pouvait devenir député de Paris.

Encore une fois, ce qui nous arrive ne saurait nous surprendre; nous l'avons tant de fois prévu, nous l'avons tant de fois dit, et, mon Dieu ! nous en prévoyons et nous en verrons bien d'autres. Mais que pense de tout cela M. de Rémusat ? Lui qui passe, à tort ou à raison, pour un des membres les plus républicains du cabinet, comment est-il traité par les républicains ? Lui qui a nommé M. de Noailles à Washington et M. Ferry à Athènes. Comment est-il accueilli par les amis de M. Ferry et M. Noailles ? Quelle leçon !

Cette première leçon reçue par M. de Rémusat, nous souhaitons qu'elle ne soit point perdue pour M. Thiers.

Gazette de France.

Aux yeux de la République française, M. de Rémusat ne serait pas un mauvais candidat pour Paris; loin de là. Le ministre des affaires étrangères est assez révolutionnaire pour qu'on puisse ne pas lui vouloir de mal dans le monde radical.

« M. de Rémusat, dit la République française, a un esprit libéral et ouvert, une modération intelligente et avisée, des sentiments de courtoise conciliation »

« Ce sont des titres considérables » aux yeux de M. Gambetta et de M. Ranc, mais ils ne suffisent pas. La rédaction de la République française s'en contenterait peut-être, car elle sait tout ce qu'on peut espérer de l'ouverture d'esprit et des sentiments de conciliation de l'ami de M. Thiers; mais l'armée radicale est là, elle formule ses exigences. Or, il n'y a pas une seule candidature soutenue par les républicains qui ne porte ces quatre conditions indiquées par la République française :

Le suffrage universel « dans son intégrité » ; c'est-à-dire sans conditions de domicile ;

La levée de l'état de siège ;

L'Amnistie ;

La dissolution de l'Assemblée le soir même de la libération du territoire.

C'est le programme républicain réduit à son minimum. Les comités directeurs ne porteront que les candidats qui auront promis de voter : la dissolution, l'amnistie, la levée de l'état de siège, la rentrée à Paris. Ce sont là « les questions les plus actuelles », dit la République française, et elle craint bien que M. de Rémusat ne puisse pas, par suite de la position qu'il occupe dans le gouvernement, promettre l'amnistie, la levée de l'état de siège et la dissolution de l'Assemblée.

Français.

Parturiunt montes; nascetur ridiculus mus.

La montagne en travail enfante une souris.

Hier, le directeur gérant du *Siècle* a déposé entre les mains de M. Sadi-Carnot les pétitions dissolutionnistes recueillies depuis six mois. On se rappelle le bruit fait, les articles éloquentes publiés chaque jour, les feuilles de pétition répandues à profusion, expédiées à tous les cabarets et à tous les cafés, les coups de grosse caisse radicale. On comptait que le nombre des signatures égalerait celui des millions que nous devons à la Prusse.

La République française annonçait fièrement qu'« un immense mouvement avait commencé à Paris et dans les départements en faveur de la dissolution. » Les députés de la gauche publiaient dans le *Siècle* un manifeste solennel. M. Gambetta déclarait le 24 décembre qu'on comptait déjà plus d'un million de signatures. L'Union républicaine encourageait l'entreprise.

Hélas ! l'événement n'a pas tenu les promesses que l'on s'était faites. Il n'y a pas eu un million de signatures — pas cinq cent mille — pas seulement deux cent mille.

Le chiffre total des signatures ne s'élève qu'à 192,205 !!

Le *Siècle* publie d'abord la première partie de la liste par département et par commune.

Dans les 48 départements cités par le *Siècle* 647 communes seulement ont répondu à l'appel.

Le *Siècle* a publié ensuite une liste de 42 départements, comprenant 16,666 communes. Sur ce nombre, 652 ont pris part au mouvement :

En résumé, le département de la Seine étant laissé en dehors, sur 90 départements comprenant 35,806 communes, 1,299 de celles-ci seulement ont pris part au mouvement dissolutionniste. Sur plus de 7 millions d'électeurs, 192,205 ont demandé la dissolution de l'Assemblée. Soyons généreux, concédons au *Siècle*, sans y croire, que ses amis ont recueilli en dehors de son action 200,000 signatures, cela fait un total de 400,000, c'est-à-dire un peu plus de 5/0 du chiffre des électeurs. Voilà les résultats dont se félicite le *Siècle* et de quoi il se montre fier. Grand bien lui fasse ! Il n'est vraiment pas difficile !

Journal des Débats.

Les commentaires de la presse allemande sur le traité qui règle l'évacuation du territoire français et le paiement anticipé de l'indemnité de guerre méritent une attention particulière, surtout quand on les rencontre dans les jour-

naux en possession d'une certaine autorité ; c'est à ce titre que nous signalons un article intéressant de la *Gazette de Voss*. D'après cette feuille, ce qui aurait décidé le gouvernement allemand à signer le plus tôt possible cette convention, ce serait une lettre du général Manteuffel, commandant en chef des troupes d'occupation.

Cette lettre a-t-elle été publiée par indiscretion, ou bien a-t-elle été communiquée avec intention à quelque personne de confiance, c'est ce que la *Gazette de Voss* déclare ignorer, et, pour cette raison, elle n'en parle qu'avec une extrême réserve, ajournant ses réflexions à l'époque où M. de Bismarck s'expliquera devant le Reichstag sur le traité du 15 mars. Mais le peu qu'elle en dit nous permet de saisir le sens général de cette lettre dont nous regrettons vivement de ne pas connaître le texte.

Il paraît que le baron de Manteuffel se serait ému des dispositions qu'il croit avoir constatées dans l'armée française. Il résulte de renseignements certains, dit la *Gazette de Voss*, qu'on y a toujours pour mot d'ordre la reprise des deux provinces. Ce journal ajoute que le commandant en chef de l'armée d'occupation aurait insisté avec force auprès de l'empereur pour faire opérer l'évacuation à une époque où le gouvernement de M. Thiers rend encore possible le paiement de l'indemnité de guerre.

Il paraît enfin qu'à la cour et dans les cercles militaires les plus élevés de Berlin, on attache, « pour des raisons toutes particulières », une grande importance au traité d'évacuation.

Il y a quelque chose de vague et de mystérieux dans ces prétendues révélations. Nous ne connaissons pas les motifs secrets et réels qui ont décidé le gouvernement allemand à signer la convention du 15 mars, ni les raisons que le baron de Manteuffel a pu lui suggérer ; mais il nous est impossible d'accepter l'explication donnée par la *Gazette de Voss*, quand elle prétend que M. de Bismarck a précipité la conclusion du traité dans la pensée que la France pourrait bien, d'ici à quelque temps, ne plus être solvable. Nous croyons au contraire, et le dernier discours de l'empereur Guillaume nous autorise à croire que le gouvernement allemand, en accomplissant ce grand acte diplomatique, a été inspiré par une pensée de confiance plutôt que de méfiance.

INFORMATIONS

On s'est ému à la présidence du résultat de la nomination de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Rouveur sur les vacances parlementaires. Les officieux avaient la conviction que, en cette circonstance, on ne verrait plus se produire ce qui a eu lieu lors de la nomination de la commission des Trente, et que la majorité serait acquise au projet du gouvernement. C'est le contraire qui a eu lieu, et, bien que la proposition n'ait pas une importance considérable, on se montre assez mécontent du résultat. On y voit un nouveau symptôme de la cohésion de la majorité conservatrice. L'Assemblée ne veut se séparer que le 5 mai.

Le monde savant et le monde politique viennent de faire une perte irréparable.

M. Amédée Thierry, membre de l'Institut, grand-officier de la Légion d'honneur, ancien sénateur, ancien conseiller d'Etat, ancien préfet, est mort mercredi, 26 mars, à cinq heures quarante minutes après-midi, à l'âge de soixante-quinze ans.

Sa vigoureuse constitution a résisté longtemps, mais le mal qui le minait était incurable. Pour dire les choses comme elles sont, ce sont les malheurs de la France qui ont tué M. Amédée Thierry. Dans les longues heures de sa douloureuse agonie, il ne cessait de répéter ces mots qui revenaient comme une obsession invincible : France ! Alsace ! Prusse ! la Prusse ! l'Allemagne ! Et il ajoutait comme dans un rêve : « Ils ont tué l'Empereur ! »

La commission de décentralisation a nommé M. de Chabrol, rapporteur, pour la loi municipale.

Cette loi contient les deux dispositions suivantes :

1° Dans les villes où le concours des plus fort imposés n'est pas requis dans certains

cas pour remplacer le conseil municipal, le Gouvernement nommerait les maires ;

2° Dans les autres communes, les maires seraient élus par les conseils municipaux auxquels seraient adjoints un nombre égal des plus fort imposés.

L'Union et l'Univers, et les feuilles de même opinion à Paris et dans les départements, attaquent M. de Falloux. L'Univers et l'Union publient, à cette occasion, une assez longue lettre de M. de Franclieu. L'Univers contient également une note de M. le comte de Guitaut qui soutient nettement que M. le comte de Paris n'est pas l'héritier de M. le comte de Chambord ; qu'à la mort de celui-ci le peuple rentrerait dans ses droits, qu'il y aurait lieu à une sorte de plébiscite pour désigner un souverain. « Dans une élection de ce genre, dit le correspondant de l'Univers, je me rangerais du côté du nombre, et le nombre ne serait pas pour M. le comte de Paris. » L'Univers déclare, du reste, que ce sont ses propres sentiments. Quant à la Gazette de France, elle ne parle pas de la lettre de M. de Falloux.

(Français.)

Nous possédons de plus amples renseignements sur les persécutions dont les catholiques sont en ce moment l'objet dans la république helvétique.

Les républicains de Suisse ne se contentent pas de renverser les lois de l'Eglise; ils remettent en vigueur la persécution contre les membres du clergé.

Certains républicains de Berne, de Soleure, d'Argovie et de Genève, sont d'une brutalité plus révoltante dans leurs agissements que le czar à l'égard de la Pologne ou les plats valets de Bismarck contre les catholiques de l'Alsace. Le Jura est particulièrement éprouvé.

L'animité de cette contrée a protesté contre les mesures iniques dont Mgr Mermillod et Mgr Lachat ont été victimes. Le gouvernement a répondu par un décret de suspension de tous les curés signataires de cette protestation. La Suisse, si vantée comme l'oasis de la liberté, est aujourd'hui le repaire du despotisme protestant.

Que vont faire les populations jurassiennes privées du ministère de leurs prêtres ?

A Soleure, la scène grotesque du 27 février 1866, organisée contre Mgr Lacha a été renouvelée samedi dernier contre le pape, les évêques, les prêtres, les catholiques, en un mot, contre toute l'Eglise.

6,000 citoyens électeurs qui demandaient que les décrets arbitraires rendus par le gouvernement fussent soumis à la ratification du peuple furent éconduits et leur pétition rejetée par le grand conseil.

Voilà bien la liberté des républicains !

Voici le texte d'une ordonnance de Mgr Dupanloup :

« Nous, évêque d'Orléans, vu l'article 10 de la loi du 25 juillet 1872 sur le recrutement de l'armée, article voté par l'Assemblée nationale à l'unanimité, et portant que le ministre de la guerre doit assurer par des règlements aux militaires de toutes armes le temps et la liberté nécessaires à l'accomplissement de leurs devoirs religieux les dimanches et autres jours de fêtes ;

« Considérant que l'Assemblée nationale, en consacrant par un vote unanime la liberté religieuse des soldats, les dimanches et jours de fêtes (sans préjudice toutefois des nécessités vraies et non arbitraires du service), a entendu faire une loi sérieuse et qui ne restât pas lettre morte ;

« Qu'il s'agit là, en effet, d'un intérêt de premier ordre pour la religion, pour la France, pour l'armée, pour toute la jeunesse française, appelée désormais à passer un temps plus ou moins long sous les drapeaux ;

« Qu'il y a dès lors urgence à ne pas négliger un tel intérêt et à ne pas surseoir, en ce qui nous concerne, à l'exécution d'une loi si importante ;

« Considérant d'ailleurs que si ç'a toujours été pour nous un devoir de nous occuper des intérêts religieux des soldats, la présente loi ajoute encore à la gravité de cette obligation ;

« Enfin, sans entendre préjuger l'organisation ultérieure de ce service pour toute l'armée,

« Considérant qu'il est nécessaire qu'un prêtre, ayant pour ce ministère des aptitudes spéciales, soit dès maintenant préposé au service religieux des soldats dans une ville de garnison comme Orléans ;

« Avons désigné par les présentes M. l'abbé Alphonse-Félix Rémy, ancien curé de Saint-Jean-le-Blanc, pour remplir les fonctions d'aumônier près des militaires en garnison à Orléans ; et chargeons M. l'abbé Desbrosses, notre premier vicaire-général,

de se concerter avec les autorités militaires pour les dispositions à prendre en ce qui touche à l'organisation pratique de ce service.

« + Félix, évêque d'Orléans. »

1^{er} CONSEIL DE GUERRE (Marseille)

LE MOUVEMENT COMMUNALISTE A MARSEILLE.

Aux questions que lui adresse M. le président, l'accusé déclare se nommer Eugène Poletti, âgé de vingt-huit ans, né à Loretto (Corse), exerçant la profession de comptable, demeurant en dernier lieu à Paris, rue de la Harpe.

Le 29 février 1872, Poletti était condamné, par contumace, à la déportation dans une enceinte fortifiée, par le 1^{er} conseil de guerre, séant à Marseille. Arrêté à Paris, le 6 février 1873, cet accusé doit aujourd'hui purger sa contumace.

Poletti prétend n'avoir participé par aucun acte ni par aucun écrit aux affaires de la Commune de Marseille pendant la période du 23 mars au 4 avril 1871. Il reconnaît cependant être allé quelquefois à la préfecture, alors au pouvoir des insurgés, dans le seul but d'y voir un de ses camarades, le nommé Alerini.

On trouve une pièce signée : E. Poletti, et reconnue par lui, datée du 24 mars, revêtu du timbre du cabinet du préfet et faite dans le but de faciliter, près de la commission départementale, l'entrée du nommé Jarlier, capitaine des franc-tireurs provençaux, qui demande à réorganiser ses hommes.

On trouve encore, datés du même jour, quinze bons de recas destinés aux insurgés, signés et écrits par Poletti et timbrés comme la pièce précédente. Jusque-là il se contente de signer : « Pour la commission départementale. » Deux jours après, le 26, il devient le délégué préfectoral.

Le 31 mars et le 1^{er} avril, il écrit et signe seize bons de vivres, également destinés aux insurgés et portant le timbre préfectoral ; mais alors ce n'est plus simplement pour la commission insurrectionnelle qu'il signe ces bons, mais bien comme son délégué. Le 4 avril, la guerre civile éclate à Marseille, les insurgés étaient pris ou mis en fuite. Le 5 ou le 6, Poletti quittait Marseille et partait pour Paris, où la commune était dans toute sa sinistre splendeur.

Ses relations avec Alerini, condamné à mort par contumace et qui n'a quitté la préfecture que le 4 avril au soir, corroborent les charges relevées plus haut.

Poletti est, en outre, prévenu d'avoir à cette époque fait partie de la Société internationale.

Après un court débat, le conseil rend un jugement qui condamne Poletti à dix ans de détention, à la dégradation civique et à la surveillance perpétuelle de la haute police.

Nous recevons d'un de nos abonnés l'article suivant :

Lorsque le malheureux Louis XVI monta sur le trône en 1774, l'organisation politique, administrative et judiciaire du royaume n'était plus en harmonie avec l'état social de la France transformée par l'action persévérante de nos Rois. Les charges publiques étaient inégalement réparties. La noblesse et le peuple supportaient seuls le poids du service militaire dont les classes moyennes étaient presque entièrement affranchies. Une partie des revenus de l'Eglise, malgré les résistances de l'Eglise, avaient été détournés de leur primitive destination. Les lois, les coutumes spéciales à chaque province créaient une foule d'entraves à l'action du pouvoir central. La noblesse avait conservé de nombreux privilèges parfaitement justifiés au moyen-âge, mais devenus odieux et abusifs depuis qu'ils ne pouvaient plus être considérés comme l'équivalent de services rendus. En un mot, de grandes et nombreuses réformes étaient devenues nécessaires et Louis XVI désiraient les accomplir, convoqua les Etats-généraux.

Dès les premières séances, il fut aisé de comprendre que la nouvelle Assemblée dépasserait le but. La nuit du 4 août, en donnant au monde un rare exemple d'abnégation et de patriotisme, aurait du satisfaire les esprits les plus avides d'égalité sociale et politique. Par malheur, si la grande majorité des députés unis à leur souverain s'efforçaient de bonne foi de remédier aux maux de la patrie, un certain nombre d'ambitieux et d'intrigants espéraient faire servir à leur intérêt, personnel le mouvement des esprits provoqué par la réunion des Etats-généraux, et trouver, dans le renversement du pouvoir légitime, le moyen d'assurer leur propre élévation et de se faire une plus large place au soleil.

Et ce n'était pas seulement dans les rangs des travailleurs que se trouvait des adhérents aux idées de bouleversement et de révolte. Le peuple des villes n'avait pas encore perdu tout sentiment religieux et n'avait pas été démoralisé par quatre-vingt ans de Révolution. Celui des campagnes supportait patiemment l'ancien régime, même avec ses abus, peut-être par une secrète instruction des malheurs que lui réservaient les abus du nouveau. Le parti naissant de la Révolution se recrutait parmi les hommes tarés de toutes les couches sociales, et les classes supérieures lui fournissaient un large contingent. Philippe d'Orléans était né sur les marches du trône. Le comte de Mirabeau appartenait à la haute noblesse de Provence, M. de Robespierre était avocat au barreau d'Arras. Tant il est vrai que c'est la corruption des cœurs bien plus que la misère et la souffrance, qui enfante l'esprit de révolte et amène la ruine des Etats!

Le mouvement réformateur de 1789 fut donc corrompu presque à son origine. Les généreuses résolutions de la nuit du 4 août, les patriotiques intentions du Roi ne purent apaiser les rancunes et satisfaire les appétits des révolutionnaires. Ils osèrent bientôt s'attaquer au pouvoir royal et fomentèrent ces premières émeutes, ces sanglantes journées, sinistres préludes des horribles massacres de la Terreur. Ennemis naturels de l'Eglise, ils commencèrent par la dépouiller de ses biens et obligèrent l'infortuné Louis XVI à donner sa sanction aux lois impies qui jetaient la France dans le schisme.

Le Roi gémissait de ne pouvoir réprimer ces premiers excès. Son honnêteté condamnait les concessions arrachées à sa faiblesse. De là, ces fréquentes hésitations que la Révolution appelle les résistances de la Cour; de là, cette série de conflits entre le Roi et l'Assemblée qui aboutirent au renversement de la Monarchie, à la mise en accusation de Louis XVI et à la catastrophe du 21 janvier.

Cependant l'échafaud est dressé dans toutes les villes de France. Les puissances étrangères unissent leurs armées contre un peuple en délire que ses crimes mettent au ban des nations civilisées. De ces luttes prolongées, sort la renommée d'un général ambitieux qui s'empare sans effort du pouvoir souverain. Fils de la Révolution, le nouvel Empereur reste fidèle à ceux de ses principes qui n'attaquent pas directement son pouvoir. Devant son élévation à la gloire militaire, il veut ajouter encore à cette gloire par de nouveaux succès. De là, ces guerres interminables avec toutes les nations de l'Europe; de là, ces flots de sang répandus, ces millions dissipés, ces ferments de haine contre la France déposés dans le cœur des vaincus. De là, enfin, des revers aussi désastreux que les triomphes avaient été éclatants; de là, la perte de notre marine et de nos magnifiques colonies.

Les bourboniens remontent sur le trône en 1815 et réussissent à cicatriser quelques unes des blessures de la France. Mais les principes révolutionnaires dont ils n'ont pu entièrement se dégager, doivent porter de nouveaux fruits. La licence de la presse et des théâtres corromp les générations nouvelles et la monarchie légitime est renversée pour la seconde fois.

1830 enfante 1848. Les terribles journées de juin, les menaces du socialisme permettent à Louis-Napoléon de préparer et d'exécuter le coup d'état. Le second empire est proclamé. Napoléon III marche sur les traces de son oncle et s'appuie sur les principes révolutionnaires, lorsque sa sagesse purement humaine et, par conséquent, suivant la parole de Bossuet, toujours courte par quelque endroit, croit y voir un instrument de règne et le moyen d'assurer son pouvoir. Il s'allie au mouvement insurrectionnel de l'Italie, au nom du grand principe des nationalités. Ce principe est invoqué par la Prusse dans sa guerre contre l'Autriche, et l'unité Allemande est fondée à Sadowa. Ici, je m'arrête, jugeant inutile de rappeler les épouvantables malheurs qu'ont attirés sur la France les premiers triomphes de la Prusse auxquels la presse prétendue libérale avait si chaleureusement applaudi.

Ainsi donc, bouleversements périodiques, désordres moraux de toute nature, et enfin, ruine de nos finances et amoindrissement de notre territoire, voilà ce que nous devons à ce courant révolutionnaire dans lequel fut malheureusement absorbé le mouvement réformateur de 1787.

Que fut-il advenu au contraire, si la France eût été assez sage pour respecter l'arbre séculaire de la monarchie et se fut contentée d'élaguer les branches mortes qui déparaient le vieux tronc? Il est facile de s'en rendre compte en jetant les yeux sur les heureuses années de la Restauration.

Louis XVIII, par l'énergie de son attitude et le respect que sa race inspirait aux souverains de l'Europe, avait réussi par deux fois, à empêcher le démembrement de la France. Une sage économie permettait à son gouvernement et à celui de son successeur, d'amoindrir notre dette, malgré les charges écrasantes de l'héritage qu'ils avaient recueilli. Le commerce et l'industrie prenaient un développement inespéré; le rendement des impôts indirects s'élevait d'autant, et M. de Villele voyait venir et précisait l'époque où cette source de revenus suffirait à équilibrer le budget, l'impôt foncier pourrait être définitivement aboli. Les nations étrangères confiantes dans la sagesse de notre gouvernement,

diminuaient l'effectif de leurs armées, et notre ministre de la guerre pouvait se contenter d'un contingent annuel de 40,000 hommes.

Cependant la France reprenait son ascendant en Europe. Elle était redevenue la protectrice des chrétiens de l'Orient, contribuait puissamment à l'affranchissement de la Grèce, et accomplissait sous les yeux et malgré le mauvais vouloir de l'Angleterre, cette brillante conquête d'Alger, qui délivrait les eaux de la Méditerranée des pirates barbaresques et donnait à la France une nouvelle et magnifique colonie, comme pour la dédommager de toutes celles qu'elle avait perdues sous les divers gouvernements révolutionnaires.

En résumé, au mois de juillet 1830, nos coffres étaient pleins, notre drapeau victorieux, notre nom respecté, notre territoire agrandi. Voilà ce que la monarchie légitime avait su faire de la France, même après les saturnales de la République et les folies belliqueuses de l'Empire. A quel degré de prospérité l'aurait-elle conduite, si elle n'avait jamais cessé de présider à ses destinées!

Vicomte d'ARMAGNAC.

Chronique locale

On a lu, à la Revue des Journaux, un curieux article du Français sur les résultats de la propagande dissolutionniste du Siècle, dans tous les départements.

La liste publiée par le Siècle, mentionne le département du Lot, pour... huit communes ayant donné 315 signatures.

Le département du Lot, compte 90 mille électeurs.

Par décision de Monseigneur, M. Caminade a été nommé curé de Fontanes-Lunegarde.

Les opérations du tirage au sort ont commencé hier à Cahors.

La Commission d'instruction primaire du Lot s'est réunie, le 24 mars, dans l'une des salles de l'école communale, pour procéder à l'examen des aspirantes au brevet de capacité.

68 jeunes filles étaient inscrites, 65 ont pris part aux épreuves, et 39 ont été jugées dignes du certificat d'aptitude dans l'ordre de mérite suivant :

Mention très-bien. — Cantarel, Marie-Louise.

Mention bien. — Laterrade, Bernadine. — Delpech, Emilie. — Olié, Basiline. — Berthau-Duchesne Nancy. — Arnal, Christine. — Bayle, Léontine. — Merveilleux, Jeanne. — Pauquemberg, Victorine. — Bastide, Laure. — Gonnin, Jeanne. — Soubeyroux, Marguerite.

Mention assez-bien. — Marcoux, Henriette. — Garrigue-Bardenat, Marie. — Héricot, Catherine. — Audy, Marie. — Miquel, Marie. — Rossignol, Marie. — Bessières, Marie. — Colas, Angélique. — Planchard, Marie. — Devès, Françoise. — Sudrie, Marie. — Thérizols, Iphigénie. — Gippoulou, Rosalie. — Le Mas de St-Martin, Louise. — Delbos, Eugénie. — Soulaucoup, Zénaïs. — Cuniac, Pétronille. — Montagne, Adèle. — Dalet, Anaïs. — Delpon, Henriette. — Huguelin, Hélène. — Capy, Marie. — Pousson, Jeanne. — Gastal, Marie. — Rudelle, Christine. — Mayniel, Marie. — Tamolet, Marie.

Le 28 ont eu lieu les épreuves pour le brevet de premier ordre. Sur cinq aspirantes, deux seulement, MM^{les} Laterrade et Bayle, ont obtenu quelques matières facultatives.

PRÉDICATIONS DU CARÈME A LA CATHÉDRALE.

Le prédicateur de la station du carême poursuit, avec un brillant succès, le cours de ses instructions dans l'église Cathédrale de Cahors. Cet orateur est M. l'abbé Mouton, membre d'une Société de missionnaires, établie à Lyon dans un ancien couvent de Chartreux.

Depuis le premier dimanche de carême, il a prêché régulièrement trois fois par semaine, le dimanche, le mardi et le jeudi. A mesure que nous approchons de la fête de Pâques, le prédicateur multiplie ses instructions. Il peut le faire avec facilité; car il est jeune et robuste; il a l'ardente vigueur de l'éloquence sacrée.

Il a ouvert les exercices d'une retraite spéciale pour les femmes, hier vendredi, jour où l'on célébrait la fête du saint Suaire, précieuse

relique du Sauveur du monde, que possède la Cathédrale de Cahors. Ces exercices, qui ont lieu, chaque jour, dans la matinée, seront continués jusqu'à la fin de la semaine prochaine.

Il a annoncé que, demain dimanche, il commencerait une série d'instructions pour les hommes. Il poursuivra, chaque soir, pendant quelques jours, le cours de ces prédications.

Le zèle apostolique du prédicateur, la charité évangélique qui l'anime, les brillantes qualités qui distinguent son talent oratoire, ne peuvent manquer d'attirer à ses sermons de nombreux auditeurs. Les hommes éclairés y trouveront toujours un aliment fécond pour leur intelligence; ils y recueilleront en même temps les dons précieux de la grâce divine, qui touche les cœurs et purifie les âmes.

Nous anononçons avec le plus grand plaisir, que l'ouvrage de notre collaborateur, M. le professeur Malinowski, sur le phosphate de chaux, a été présenté à l'Académie des sciences par M. Dumas, son secrétaire perpétuel, à la séance du 24 mars.

Espérons que cette savante compagnie et le Gouvernement lui-même, appréciant l'utilité de ce livre, faciliteront à l'auteur la publication d'une seconde édition, pour remplacer la première, qui est déjà presque complètement épuisée.

Nous pouvons ajouter que depuis que ce livre circule dans le Quercy, les personnes qui s'intéressent à l'industrie des phosphates, ont trouvé les traces de nouveaux gisements.

On comprend les raisons qui nous empêchent de divulguer, dès aujourd'hui, ces localités.

Théâtre de Cahors.

Spectacle de Dimanche 30 mars.

La Papillonne ou les tribulations d'un mari, comédie en 3 actes, de Victorien Sardou.

Les Pantins de Violette, opérette d'Offenbach.

Le Piano de Berthe, comédie mêlée de chant, en un acte.

CALENDRIER DU LOT. -- AVRIL.

Table with columns: JOURS, FÊTES, FOIRES. Rows include dates from 30 March to 30 April with corresponding events and markets.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 22 au 29 Mars 1873.

Naissances.

Guignes (Maria), rue Nationale. — Cambornac (Louis), rue Nationale. — Guiraudet (Marie-Victor-Jean-Baptiste), à St-Georges. — Baudel (Justine), route de Laroque. — Parra (Marguerite-Marie-Louise), rue St-Pierre.

Décès.

Pierre (Christoph-Narcisse), militaire retraité, 66 ans, rue St-Berthélemy. — Tillet (Paulin), cordonnier, 76 ans, rue Faugas.

Pour la chronique locale, A. Layrou.

Variétés

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC

Par les Bénédictins. Nouvelle édition.

DEUXIÈME ARTICLE.

Nous avons déjà dans un article d'ensemble, fait connaître à nos lecteurs les avantages à la fois matériels et intellectuels de cette nouvelle édition de l'Histoire générale de Languedoc.

Il nous reste à donner une analyse des remarquables travaux qui enrichissent la grande œuvre des Bénédictins et en combrent admirablement les nombreuses lacunes. L'histoire de notre province, en effet, telle qu'elle nous est parvenue, n'était plus à la hauteur de la science historique. A dater de ce jour, grâce au zèle des hommes éminents qui ont bien voulu prêter à l'éditeur le concours de leur savoir et de leur érudition, l'édifice, une fois terminé, sera parfait et inattaquable.

I.

Voici d'abord le portique.

Nous voulons parler de l'Introduction de M. Dulaurier qui ouvre le premier volume.

M. Dulaurier esquisse en traits rapides, mais en excellent style, les diverses périodes d'incubation parcourues par l'œuvre bénédictine. Il nous fait assister d'abord à l'origine du projet de publier une Histoire générale de la province. C'est aux Etats généraux de Languedoc que revient l'honneur et la gloire d'avoir conçu l'idée et d'avoir assuré l'exécution d'un ouvrage qui suffirait, à lui seul, pour rendre impérissable la mémoire de cette illustre et patriotique Assemblée. La proposition fut faite par Charles le Goux de la Berchère, archevêque de Narbonne. On confia ce travail aux Bénédictins de Saint-Maur. Les premiers collaborateurs désignés furent les PP. Auzières et Mareland (1708-1714). M. Dulaurier nous donne une courte biographie de ces deux premiers collaborateurs, qui, il faut bien le dire, n'étaient pas tout à fait à la hauteur de leur tâche. En 1715, dom Claude Devic et dom Vaissette furent conviés à reprendre l'œuvre à laquelle s'étaient appliquées les mains impuissantes de leurs devanciers. Devic et Vaissette étaient tous les deux enfants de notre Languedoc. Devic avait pour père un chirurgien de Sorèze. Vaissette, originaire de Gaillac, appartenait à la noblesse de robe. La famille de sa mère, une de Combette, existe encore.

Ils eurent à vaincre de bien grosses difficultés; mais enfin, les protecteurs de l'œuvre aidant, on franchit tous les obstacles, et l'impression du premier volume de l'Histoire générale de Languedoc (avec dessins, gravures, cartes géographiques, planches et vignettes) eut lieu de 1727 à 1730. Ce premier volume contient une très belle représentation d'une séance solennelle des Etats de la province. C'est la réduction d'une gravure de Picard, laquelle n'était qu'une reproduction d'un grand tableau peint à l'huile, portant la date de 1704, fait à l'occasion de la tenue des Etats de cette année sous la présidence du maréchal de Villars. Les curieux seront bien aise d'apprendre que cette toile est aujourd'hui la propriété de M. le comte de Vogué, membre de l'Institut. La très noble et très ancienne famille de Vogué possédait autrefois dans le Vivarais trois baronnies de Tour qui lui donnaient entrée aux Etats du Languedoc. On retrouvera une photographie exacte de la gravure de Picard dans l'Album qui accompagnera la nouvelle édition de l'œuvre des Bénédictins.

Le deuxième volume s'imprima de 1730 à 1733. M. Dulaurier entre dans des détails très précis sur le prix de ces volumes.

Sur ces entrefaites, dom Devic mourut et dom Vaissette resta seul chargé de la continuation de cet immense travail. Il ne se découragea pas. Un Bénédictin n'a jamais fait la moue à la peine. Dom Vaissette publia, à lui seul, les trois derniers volumes. Ce sont bien, en effet, les trois derniers, car le monument resta inachévé. Vaissette mort, dom Bourotte devait faire un supplément, la géographie historique de la province, la topographie de chaque communauté. Il n'a laissé que des notes et un plan. Dom Soulaire et dom Malherbe, allaient mettre de l'ordre dans la compilation de dom Bourotte, lorsque la Révolution survint. Tout fut abandonné.

L'œuvre des Bénédictins attendait encore son couronnement sans la sollicitude dévouée de M. Privat et de ses intelligents collaborateurs.

A la suite de cette Introduction se placent deux cents pages de pièces justificatives extraites des papiers personnels de dom Devic et dom Vaissette. Ce sont des correspondances échangées entre les Bénédictins et les protecteurs de l'œuvre, l'archevêque de Narbonne, l'archevêque d'Albi, l'évêque de Mende, M. de Joubert, M. de Montferrier et plusieurs autres éminents personnages. Il y a aussi les délibérations des Etats de Languedoc relatives à la publication de l'Histoire, des canevas, des plans, des mémoires, tout un arsenal d'informations.

Nous pouvons passer outre et entrer de plain-pied dans le Temple.

Firmin Boissin.

(La suite au prochain numéro).

Bourse de Paris.

Paris, 29 mars 1873, soir.

Table with columns: Rente 3 p. %, 4 1/2 p. %, 5 p. %, 5 p. % and corresponding values: 55,62, 79,35, 90,70, 89,07.

Annonces

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalescière Du Barry, de Londres.
Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.
Depuis la cure du Saint-Père par la douce Revalescière du Barry, et les adhésions de beaucoup de médecins et d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'efficacité de cette délicieuse Farine de Santé, qui combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bron-

ches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 175,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure n° 69,924.
Château de Vauxbuin, près Soissons (Aisne), le 10 janvier.

Dans le village que j'habite une partie de l'année, il se trouve une femme atteinte, au dire de tous les médecins, d'un cancer à l'estomac; le fait est que, depuis deux ans, cette malheureuse souffrait des douleurs intolérables. Elle ne pouvait plus rien digérer, et sa faiblesse était si grande, que de remuer même les bras lui était impossible; enfin chacun attendait la fin de cette agonie, qui devait être bien près de son terme, lorsqu'au mois de mars dernier, j'eus l'idée de lui conseiller de prendre de la Revalescière Du Barry. Depuis ce temps, elle se trouve presque plus.

DE CHASSELLES, comtesse de GOURGUES.
Six fois plus nourrissante que la viande, sans

échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 k., 2 fr. 25; 1/2 k., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière qu'on peut manger en tout temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalescière Chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 376 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez Vinel, pharmacien, Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris.

Crédit foncier de France.
Emission à 435 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5 0/0 — Emissions au pair d'Obligations communales. 51/2 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9, ou 10 ans d'échéance. — On souscrit à

Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

AVIS. — M. Rivière, tapissier, galerie Fontenille, tient l'extrait si renommé de *Viande Liébig*. Il est à peine besoin d'énumérer les avantages de cet extrait, dont un grand nombre de personnes font usage et qui produit en quelques minutes le meilleur des consommés. Pots de toutes dimensions.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton.

GRAND ÉTABLISSE^{MT} DE PHOTOGRAPHIE

10, rue de la Mairie, maison Nouyrit, à Cahors

M. Gustave KOLB,

Ex-Photographe, à Strasbourg

A l'honneur de prévenir le Public qu'il peut satisfaire aux commandes qui lui seront faites pour la PHOTOGRAPHIE en tous genres et de toutes grandeurs.

LES ATELIERS DE POSE

sont ouverts tous les jours, de 8 heures du matin à 5 heures du soir.

ANNUAIRE

DÉPARTEMENTAL

STATISTIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

JOURNAL DU LOT

POUR L'ANNÉE

1873

PRIX : 1 FR.

Par la poste : 1 fr. 40.

EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS LES BUREAUX DU JOURNAL A CAHORS

L'URBAINE.

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES A PRIMES FIXES SUR LA VIE.

CAPITAL SOCIAL : DOUZE MILLIONS, RÉSERVES NON COMPRISES.

Assurances de Capitaux payables après Décès, avec participation de cinquante pour cent dans les Bénéfices. — Cette Assurance a pour objet la constitution ou l'augmentation du patrimoine de la Famille.

Assurances Mixtes, avec participation de cinquante pour cent dans les bénéfices. Le capital garanti est payable à l'assuré lui-même, s'il vit au jour de l'échéance de son contrat, ou à ses ayants droit immédiatement, s'il meurt pendant le cours de l'assurance.

Rentes Viagères aux taux les plus avantageux, immédiates ou différées, sur une ou plusieurs têtes. (Arrérages payables sans frais dans toutes les principales villes de France.)

Achats de Nues-Propriétés et d'Usufruits.

S'adresser, à Paris, au Siège social, 8, rue Le Peletier;

A Cahors, à M. Maire;

A Agen, à M. Carrère; à Figeac, à M. Delbos.

EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

TRAITÉ GÉNÉRAL

DES

PHOSPHATES DE CHAUX NATIFS

ET PRINCIPALEMENT DE CEUX DES GISEMENTS NOUVELLEMENT DÉCOUVERTS

dans le Quercy

PAR

M. MALINOWSKI

UN BEAU VOLUME

avec une Carte du Lot et les coupes géologiques

Prix : 5 fr.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

SUCCESSEUR DE MARIE MILLERAT

Magasin maison IZARN, juge, boulevard

Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'église et de fête votive. — Vierges et St-Joseph de toute grandeur. Globes garnis et Globes avec socle. — Cylindres ronds et Cylindres ovales. — Couronnes nuptiales et Couronnes mortuaires. — Médallions. — Feuillages assortis. — Papiers de toute couleur. Grand assortiment de vases en porcelaine et vases garnis. Grand dépôt de Couronnes immortelles. Couronnement mortuaire à louer.

A VENDRE

LA

MAISON CARAYON,

avec Cour et Pressoir

Sise quai Ségur, en face la Promenade des Platanes.

Pour les renseignements : S'adresser à M. Toulza, aîné, ou à M^{re} Labie, notaire, à Cahors.

AVIS

EXCELLENTE QUALITÉ DE PAIN. —

GRAINES DE TOUTE SORTE.

chez **CONTOU**, boulanger, rue St-James, à Cahors.

VIENT DE PARAÎTRE

Chez E. DENTU, libraire éditeur, Palais-Royal, PARIS.

En vente, chez les principaux libraires de la province et de l'étranger

CLAUDINE

HISTOIRE D'UN ENFANT NATUREL.

PAR JULES ERCKMANN,

Auteur des *Disciples d'Escobar*.

Un fort vol. in-18. — Prix : 3 fr. 50.

AVIS

Monsieur SÉGUELA, horticulteur à Cahors, prévient sa nombreuse clientèle qu'il dispose, en ce moment, d'un très grand nombre d'arbres fruitiers de toute espèce et surtout des Pruniers d'Ante, dont les prix sont inférieurs à ceux d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot. La prune ne diffère en rien de celle qui est récoltée à Agen.

Il a, en outre, un assortiment complet d'arbres d'alignement, forestiers et d'agrément. Il se chargera comme par le passé de toutes les plantations de Parcs et Jardin anglais.

HYDROCÉRASINE

Ou Modérateur de la Transpiration

Cette Eau de toilette fait disparaître instantanément les odeurs plus ou moins fortes de la sueur.

Elle donne du ton à la peau, lui conserve sa souplesse, permet de longues marches, rend moins sensible le froid aux pieds, est un préservatif des engelures.

Précieuse pour la toilette délicate et journalière des Dames, elle rafraîchit, tonifie, raffermi les organes, les rejoint et calme les démangeaisons.

LA VULNÉRINE

GUÉRIT toutes les Blessures récentes

ou anciennes, Brûlures, Morsures, Piqures d'insectes venimeux, etc. — Pharmacie et C^o, 24, rue d'Enghien, Paris, et chez les Pharmaciens, Droguistes, Herboristes.

PAPIER WLINSI

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompte. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, gripes, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples: une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 feuilles : 1 fr. 50. Se défier des contrefaçons.

VICHY

Admission: Paris, 22, boul. Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des sources. Elles sont d'un goût agréable et d'un effet certain contre les aigreurs et digestions difficiles.

SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain, pour les personnes ne pouvant se rendre à Vichy.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. Excellent bonbon très-digestif.

Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du **CONTROLE DE L'ÉTAT**.

A Cahors: chez M. Dulac, pharmacien. A Labastide-Murat, chez M. V.-E. Doumer, pharmacien.